

Le fédéralisme en sursis

Le fédéralisme est un maître-mot du discours politique helvétique. Un mot tous usages, utile aussi bien pour s'opposer aux intentions de l'Etat central que pour justifier l'inaction des cantons. Une valeur commune à laquelle il faut adhérer sous peine d'excommunication politique.

Formellement, le fédéralisme est un mode particulier d'organisation du pouvoir qui voit cohabiter un Etat central et des collectivités disposant de compétences propres. Par ailleurs, toute modification dans la répartition des compétences exige l'accord de la majorité des cantons.

Principe d'organisation, le fédéralisme en Suisse est également un principe d'action: en règle générale, le droit fédéral est appliqué par les cantons, avec une marge d'autonomie plus ou moins importante selon les domaines.

Ces principes, enracinés dans notre histoire, sont l'expression d'une diversité reconnue mais aussi d'une exigence d'efficacité : c'est aux collectivités les plus proches des citoyens - communes, cantons - d'agir en priorité, la Confédération n'intervenant que de manière subsidiaire.

Affirmation des diversités, protection des minorités, optimisation de l'action, le fédéralisme répond à tous les critères de la conception contemporaine de l'organisation. Pourtant le fédéralisme helvétique montre des signes d'essoufflement. Deux exemples de l'actualité récente.

Au cours du débat sur l'avortement au Conseil national, un député a prédit la faillite de l'Etat fédéral au cas où la solution fédéraliste serait adoptée. On connaît la profonde division qui règne au sujet de ce problème : aucune des solutions proposées n'a reçu l'adhésion d'une majorité populaire. Par contre certains cantons se sont clairement prononcés pour la solution du délai ; d'autres lui pré-

fèrent les indications sociales ou la solution plus restrictive des indications médicales. Face à cette absence de consensus, pourquoi ne pas laisser aux cantons une certaine liberté de choix ? C'est précisément la force du fédéralisme de permettre la solution la mieux adaptée. Mais le parlement n'a pas su saisir cette chance de régler le problème de l'avortement. Il a préféré l'illusoire unité formelle du droit. Echec du fédéralisme.

La loi sur l'aménagement du territoire est en vigueur depuis 1980. Il s'agit d'une loi-cadre qui, tenant compte des réticences face à une intervention trop massive de la Confédération, laisse une large autonomie aux cantons. Des cantons qui avaient quatre ans pour élaborer leur plan directeur; trois d'entre eux seulement ont respecté ce délai! Le Conseil fédéral a patienté jusqu'à fin 1986, mais treize cantons n'ont toujours pas obtenu. Echec du fédéralisme.

C'est la crédibilité du fédéralisme qui est en jeu. Et son existence même, car à terme ce mode original d'organisation ne pourra survivre s'il ne fait la preuve de sa capacité à résoudre les problèmes de la société helvétique. Un instrument inadap-
té, on s'en débarrasse ou on l'ex-
pose au musée.

L'enjeu est également important pour les partis politiques. Objet d'une faible considération de la part des citoyens, ils ont là l'occasion de manifester des options claires et de travailler à les concrétiser. A prendre des décisions au niveau fédéral et à s'en moquer au plan cantonal (aménagement du territoire par exemple), à louer les vertus du fédéralisme et à se révéler incapables de l'appliquer (avortement), ils se discréditent et font le jeu des organisations économiques et de leur logique centralisatrice.

Fédéralisme - comment ça marche

■ (ja) Dans un petit livre paru l'an passé (1), Werner Bussmann dresse un inventaire utile du fédéralisme d'exécution. Un guide nécessaire pour qui veut s'y retrouver dans le maquis de la collaboration entre la Confédération et les cantons.

L'auteur observe avec raison que les livres d'instruction civique insistent surtout sur les droits de participation des citoyens et sur les institutions. De même les médias braquent leurs projecteurs en priorité sur la scène fédérale: débats parlementaires, projets de loi, décisions du Conseil fédéral.

L'Etat au quotidien

Or le citoyen perçoit concrètement l'Etat sous un angle différent ; il s'intéresse aux prestations dont il peut bénéficier et au prix à payer en contrepartie. Il est confronté à l'administration qui exécute les lois.

Dans le discours traditionnel sur le fédéralisme, on privilégie surtout la souveraineté cantonale qu'il faut défendre contre l'emprise croissante de l'Etat central. Or le fédéralisme au quotidien c'est d'abord une imbrication complexe de compétences et de tâches qui nécessite une étroite collaboration entre les cantons et la Confédération.

A l'origine, l'Etat fédéral ne dispose que d'un nombre limité de compétences. Par le biais du Conseil des Etats, de la double majorité pour la révision de la Constitution, du droit d'initiative cantonal, les cantons contrôlent les décisions au niveau fédéral. En réalité les partis politiques et les groupes d'intérêts ont très vite supplanté l'influence des cantons.

L'histoire de la Confédération se caractérise par un développement constant des compétences fédérales, développement qui n'implique pas une mise à l'écart des cantons. En règle générale l'Etat fédéral intervient lorsque les cantons n'arrivent plus à maîtriser un problème. Les plus actifs d'entre eux n'ont pas attendu pour agir. Et quand Berne légifère dans un domaine, elle se réfère aux solutions et à l'expérience acquise dans ce canton. Ainsi, le

fédéralisme d'exécution est une manière pragmatique de suppléer aux difficultés des cantons sans pour autant centraliser totalement les décisions.

Le nerf de la guerre

Bussmann analyse les relations financières entre la Confédération et les cantons. Ces derniers disposent de compétences importantes en matière de recettes et de dépenses. Les flux financiers vont principalement de l'Etat central vers les cantons. Les subventions fédérales facilitent grandement l'exécution des tâches par les cantons; elles visent à déclencher une action urgente (lutte contre la mort des forêts), à favoriser les investissements (universités), à soutenir des tâches permanentes (formation professionnelle), ou à rembourser les cantons de leurs prestations d'exécution (agriculture). L'influence de la Confédération sur les cantons s'exerce essentiellement par le biais des subventions et non par le pouvoir de contrôle.

Administration poids-plume

Le fédéralisme d'exécution détermine très directement la structure de l'administration. Sur les 300 000 fonctionnaires que compte la Suisse, 140 000 relèvent de l'autorité des cantons, 100 000 de celle des communes. Si l'on soustrait les fonctionnaires des PTT et des CFF, les employés des arsenaux, des usines de munition et d'armement, les garde-frontières, il reste 8000 fonctionnaires au service de la Confédération. Un effectif extrêmement bas comparé à la situation des autres pays occidentaux.

Le fédéralisme d'exécution recouvre des activités de nature très diverse: de certains aspects de la défense na-

tionale où les cantons sont de purs exécutants, à l'aménagement du territoire où ils disposent d'une grande autonomie. Bussmann dresse un tableau des tâches entreprises ainsi de manière conjointe et les classe en fonction de l'influence respective de la Confédération et des cantons.

Le rôle des spécialistes

Il ne faut pas croire pour autant que les cantons ne sont plus que des arrondissements administratifs occupés en priorité à exécuter les ordres de Berne. Cette mission d'exécution du droit fédéral n'engloutit que 20% de leurs budgets, alors qu'ils en consacrent 56% à leurs tâches propres ; le reste, soit 24%, se répartit entre les tâches qui ne peuvent pas être affectées à l'une ou l'autre catégorie (transports, intérêts de la dette, traitement des fonctionnaires, etc ...) Néanmoins la liberté d'action des cantons est fortement limitée par des standards professionnels et techniques. De nombreuses tâches typiquement cantonales - instruction publique, santé, assistance sociale - sont en fait gérées par des professionnels qui influencent fortement la physiologie et le développement de ces secteurs. Dans de nombreux domaines (routes, forêts, eaux, améliorations foncières, incinération) les organisations professionnelles ont édicté des normes techniques appliquées sur l'ensemble du territoire helvétique. Sous certains aspects donc, la Suisse présente le visage d'un pays très centralisé.

Bien que les cantons ne soient pas contraints dans l'exécution des tâches fédérales et qu'ils disposent d'une large autonomie dans leurs propres domaines de compétences, Bussmann estime qu'il faut chercher ailleurs la réalité actuelle du fédéralisme: non pas dans la distribution des compétences telles que le droit la fixe, mais dans les formes de collaboration, officielle ou non.

Collaboration

Une collaboration horizontale tout d'abord, entre cantons, entre communes. L'intensité et la diversité des liens tissés sont impressionnantes : en 1980, 280 concordats régionaux et 31 de caractère national. Mais également les conférences des directeurs cantonaux, des chefs de ser-

"Premier pas important"

vice. Les exemples de lacunes dans la collaboration sont également nombreux: coordination scolaire, concurrence fiscale.

L'ouvrage de Bussmann propose encore des pages éclairantes sur l'imbrication des activités de la Confédération et des cantons, les avantages et les risques qu'elle comporte, notamment pour ce qui est de la participation des citoyens et du contrôle démocratique.

En peu de pages, Bussmann présente une photographie très détaillée du fédéralisme aujourd'hui et quelques notations historiques. L'image révèle une extrême complexité. Mieux la connaître est indispensable pour débattre de l'avenir du fédéralisme.

(1) W. Bussmann, *Mythos und Wirklichkeit der Zusammenarbeit im Bundesstaat*, Beme, 1986.

■ (mam) L'allocation de maternité de seize semaines, récemment adoptée par le National, devrait entrer en vigueur en 89. De quoi contenter toutes celles et tous ceux qui se sont battus pour faire entrer dans la loi un droit que la Constitution fédérale garantit en principe depuis 1945. De quoi contenter la valaisanne Gabrielle Nanchen, qui avait déposé en son temps de nombreuses propositions allant dans ce sens. Nous avons recueilli ses réactions.

Je suis bien sûr très satisfaite du vote du National. La révision ne va pas aussi loin que ce que j'aurais souhaité, mais c'est un premier pas qui me semble important.

Cette compensation du salaire et cette indemnité journalière versée à toutes les femmes, même si elle n'ont pas d'activité rémunérée, c'est une idée que je défends depuis longtemps. Il est assez piquant de voir les députés reprendre le système de l'allocation pour perte de gain, parce que j'avais

émis cette idée au conseil national et j'avais soulevé des ricanements à l'époque. Je me rappelle très bien avoir énuméré les différentes assurances sociales auxquelles on aurait pu intégrer cette idée de compensation pour perte de gain en faveur des mères qui accouchent. J'avais dit à l'époque que si il ne restait plus rien, il y avait en tout cas le système des APG versées aux militaires, ce qui avait paru très drôle.

Parmi les interventions répétées de Madame Nanchen, la dernière en date fut une initiative parlementaire, dont les termes furent repris largement par l'initiative populaire que le peuple et les cantons devaient rejeter en décembre 84. Elle demandait l'introduction d'une assurance-maternité généralisée sur le modèle de l'AVS avec un congé maternité de seize semaines et un congé parental de neuf mois. C'est ce dernier point qui avait entraîné le refus de l'initiative. Et pourtant le congé parental existe dans plusieurs pays. La Suède, par exemple, offre la possibilité aux jeunes mères ou aux jeunes pères de s'occuper de leurs enfants pendant une année en continuant de toucher une part importante de leur salaire. Madame Nanchen n'est pas très optimiste quant aux chances de voir un tel système instauré en Suisse :

Après ce qui vient d'être accordé, je pense qu'il va y avoir un temps d'arrêt. C'est une revendication importante, qui est satisfaite dans plusieurs pays européens, il n'y a donc pas de raison que la Suisse n'y arrive pas, mais ce ne sera pas pour demain. Je ne sais pas si le contexte économique actuel permet un grand développement de la sécurité sociale. Je pense qu'il s'agit d'une priorité, mais beaucoup de gens ne le ressentent pas comme ça, et le congé parental n'est pas inscrit dans la Constitution depuis 1945.

EXPULSION DE MATHIEU MUSEY La "politique étrangère" d'Elisabeth Kopp

■ (rédi) Samedi 28 février, une cinquantaine d'élèves du gymnase français de Bienne ont manifesté devant le Palais fédéral pour protester contre l'expulsion de leur professeur Mathieu Musey, coordinateur de l'opposition zaïroise.

En Suisse depuis 1970, il y était venu pour préparer un doctorat en philosophie. Après être retourné plusieurs fois dans son pays sans jamais être inquiété, il a déposé en 1985 une demande d'asile suite à la disparition de plusieurs de ses proches au Zaïre. Sa demande a été définitivement refusée le 1er décembre 86 et il aurait dû quitter la Suisse avec sa femme et ses deux enfants ce 28 février.

La direction des écoles de Bienne, la direction de l'instruction publique bernoise et le président du conseil de fondation de Pro Helvetia s'étaient joints aux élèves de Mathieu Musey pour demander au Conseil fédéral de revenir sur sa décision d'expulsion. La réponse,

signée Elisabeth Kopp, est datée du 26 février. Après les habituelles garanties que la procédure a été scrupuleusement respectée et que le refoulé ne risque rien en rentrant dans son pays, voici ce que l'on peut y lire :

Pendant son séjour en Suisse, M. Musey a eu l'occasion d'achever sa formation, qui est désormais très complète. J'estime que le retour de M. Musey au Zaïre ne trahit en rien l'esprit du dialogue Nord-Sud, car cette personne pourra ainsi faire bénéficier son pays des vastes connaissances acquises ici, ce qui d'ailleurs était le but de son séjour.

Fort bien, espérons que les gardiens des geôles de M. Mobutu se montrent réceptifs aux "vastesses connaissances" de Mathieu Musey. Quant à la conception du dialogue Nord-Sud prônée par le chef du DFJP, elle a de quoi laisser songeur.

■ (cjp) Coup de tonnerre dans le monde économique bernois : la holding *Berner Tagblatt* achète l'entreprise d'arts graphiques Bùchler. Pour les non-initiés, c'est une opération comme il y en a beaucoup actuellement. Pour les Bernois, c'est différent. Une principauté devient un royaume. Sera-t-elle un jour un empire ?

Le *Berner Tagblatt* était un quotidien solide et possédait une bonne imprimerie. Il collabore maintenant à l'édition de la *Berner Zeitung* et a racheté, il y a quelques années, l'imprimerie fédérative, fondée par les agrariens bernois. Un centre d'impression a été récemment mis en service. Les trois partenaires à l'édition du *BZ* y participent à raison d'un tiers. Avec le rachat de Bùchler AG, c'est un bond en avant dans la liste des principales entreprises d'arts graphiques en Suisse. Chiffre d'affaires probable : cent millions de francs.

BERNE Héritiers peu motivés

La concurrence, en particulier *Der Bund*, s'inquiète. En effet, il construit un nouveau centre d'impression à l'ouest de Berne. Cela va-t-il déboucher sur une lutte encore plus acharnée pour les marchés d'impression dans la région bernoise ? Les dirigeants actuels de Bùchler AG, entreprise centenaire, sont des descendants du fondateur. Bien que détenteurs des actions, ils n'avaient plus de contact avec les arts graphiques et étaient prêts à vendre.

Une entreprise anglaise s'était montrée très intéressée. Les Bernois qui ont financé le rachat avaient-ils peur qu'une nouvelle entreprise bernoise perde sa couleur locale ? En effet, l'esprit d'industrie ne semble pas très vivant dans la ville fédérale. Wander, Tobler, Losinger et diverses sociétés, autrefois bernoises, ont passé dans d'autres mains.

CAPITALISME POPULAIRE

Fantasia pour les ploucs

■ (ag) Saint-Gobain, manufacture créée dans le droit fil du colbertisme dont sortirent les glaces de la galerie du Palais de Versailles, où se mira Louis XIV, mais aussi Bismark y faisant proclamer en 1871 la naissance de l'Empire allemand (M. Wilhem Christians du Directoire de la Deutsche Bank siégera dans le nouveau Conseil d'administration ; ainsi va l'Europe), Saint-Gobain qui, sous Louis-Philippe, devint une des premières grandes sociétés anonymes (M. Bernard Esambert, PDG de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild - Balzac n'est pas loin - siégera au nouveau Conseil d'administration ; ainsi va le capitalisme), Saint-Gobain qui créera le vitrage de la Pyramide du Louvre où Mitterand ne se mirera pas bien qu'il eût, retour à Colbert et revanche sur Louis-Philippe, nationalisé Saint-Gobain, mais la géode qui joute le Zénith lui a déjà renvoyé son image convexe (ainsi vont les monarchies françaises), Saint-Gobain recevait ses nouveaux actionnaires au Zénith, précisément.

3 500 actionnaires (le 1% de l'ensemble) furent accueillis et placés par cent hôtesse pour un show de capitalisme-spectacle : décors, écrans géants, films. Au prix de 3 millions de francs français, des spécialistes avaient réglé la mise en scène et préparé un scénario minuté. La veille, il y eut répétition générale, en temps réel, avec le PDG lui-même.

Ainsi chambrés, les actionnaires-populaires ont accepté sans réticence d'être représentés au Conseil d'administration uniquement par des hommes (au masculin - le féminin

ce n'est que pour les hôtesse) qui fleurent bon la compétence et la distinction.

Car, ce que demandent les actionnaires, c'est un bon rendement pour leurs actions et une plus-value boursière. Or ils étaient ravis : la veille l'action avait battu son record.

Braves ploucs !

Car des spécialistes ont déjà calculé que sur les 350 000 actionnaires auxquels s'ajoutent par millions ceux de Paribas, un nombre intéressant allait vendre par goût du gain immédiat ou à la première secousse.

Mais pour que les pommes tombent mieux, y faut branler le pommier. Facile, la bourse française est de l'avis des experts surcotée.

Au lendemain du *Show-Zénith*, le *Figaro* dans ses pages économiques (2 mars) faisait un petit éditorial, que voici :

"En prenant appui sur des critères "classiques", il est indéniable que la **Bourse de Paris est surcotée**. Mais personne ne mesure exactement la portée des privatisations qui a raffuté au palais Brongniart une clientèle nouvelle.

Très curieusement, cette prévision de baisse prend aussi sa source auprès de grands acteurs de la scène financière, qui estiment que l'éducation - celle des nouveaux actionnaires en l'occurrence - doit se faire dans la souffrance : une bonne petite dégringolade technique, rien de tel pour forger les tempéraments et éviter les excès, expliquent-ils".

Saint-Gobe-mouches !

Le nouveau Conseil d'administration

Les Administrateurs de Saint-Gobain élus : Jean-Louis Beffa (PDG), Jacques Beigbeder (DG honoraire de Saint-Gobain), Wilhem Christians (Directoire Deutsche Bank), Guy Dejouany (PDG Compagnie Générale des Eaux), Michel Douzou (directeur d'une usine Saint-Gobain Emballage), Bernard Esambert (PDG de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild), Jean-Martin Floz (PDG de Jeumont Schneider), Renaud de la Genière (PDG de Suez), Olivier Lecerf (PDG de Lafarge Copée), Didier Pfeiffer (DG de l'UAP), Bruno Roger (associé gérant de Lazard Frères), René Thomas (Président de la BNP).

Les chauffards peuvent aussi être des criminels

■ (fb) L'attitude de la justice à l'égard d'un phénomène est un bon indicateur de l'évolution des mentalités. De ce point de vue, le déclin de l'empire automobile a peut-être commencé.

La lecture des faits divers et des comptes rendus d'audience est pleine d'enseignements à cet égard. Il est de moins en moins inhabituel qu'un chauffard soit inculpé séance tenante et retenu en détention préventive. Il peut se voir refuser le sursis même s'il s'agit de sa première condamnation pénale, au vu d'un "casier automobile" chargé. Les peines tendent à se faire plus lourdes.

L'homicide au volant partageait avec le viol l'honneur douteux de voir le juge s'identifier plus facilement avec l'accusé qu'avec la victime: qu'aurais-je fait à sa place? Et que celui qui n'a jamais conduit trop vite ou trop arrosé lui jette la première pierre. Confirmation s'il en était besoin de la symbolique sexuelle du volant. Mais le viol comme l'automobile subissent l'émergence de nouvelles valeurs, moins agressives.

Le droit pénal distingue trois formes dans la volonté de commettre un crime ou un délit (en l'absence de laquelle un accusé n'est pas punissable): l'intention (il l'a fait parce qu'il l'a voulu), la négligence (il l'a fait sans l'avoir voulu et alors qu'il

pouvait et devait l'éviter) et le dol éventuel. On désigne par cette expression le cas de celui qui, connaissant la probabilité de commettre une infraction, prend ce risque et en admet la survenance possible. Une hypothèse complexe qui entraîne une peine aussi sévère que l'intention. L'accident de voiture est assimilé à une infraction commise par négligence.

Un arrêt vaudois qui a eu un certain retentissement a cependant retenu le dol éventuel dans un cas particulièrement crasse, celui de René Leimer, dit "le Baron", à Yverdon, sorti indemne d'un accident mortel qu'il avait provoqué en roulant à 240 km / h sur l'autoroute. Une attitude qui avait amené le tribunal à suivre le Procureur général pour reconnaître que le conducteur acceptait pleinement le risque d'un accident, au lieu de considérer simplement qu'il n'avait pas fait tout ce qu'il fallait pour l'éviter. Le Tribunal fédéral a confirmé ce jugement qui fait donc jurisprudence.

La reconnaissance plus large du dol éventuel à l'égard de certains conducteurs qui manifestent par leur comportement au volant un mépris souverain des autres usagers de la route serait un signe important de refus du fatalisme en matière d'insécurité routière.

RETRAITE A 60 ANS

Les Français y tiennent

■ (mam) Nous l'avons vu : les Suisses sont farouchement opposés à un relèvement de l'âge de la retraite ; ils seraient même plutôt favorables à un abaissement à 60 ans (voir DP 854), avantage dont jouissent les salariés français.

Nos voisins ont certainement commis une erreur en offrant cette prestation sans en avoir assuré préalablement le financement. Aujourd'hui, les habitudes sont prises, comme le montre un sondage réalisé à la demande des Mutuelles du Mans et présenté dans *Le Figaro* du 2 mars 87.

Les résultats, portant sur le secteur privé, sont sans appel : 82% des personnes interrogées sont pour le maintien à 60 ans, voire pour un abaissement, même si celui-ci doit entraîner une diminution des prestations financières (pour 36% des sondés). Réponse paradoxale, dans la mesure où 57% des personnes interrogées se disent "très inquiètes" du montant de la retraite qu'elles vont toucher.

L'inquiétude naît-elle d'une mauvaise information ? Le fait est que 66% des salariés ne s'estiment pas suffisamment au courant de leurs droits.

Au lendemain des récentes élections allemandes, un comité a lancé une pétition demandant l'introduction d'un droit d'initiative populaire.

Dans le canton de Zurich, trois fonctionnaires s'occupent dorénavant de la protection du sol : création d'un réseau d'observation, élaboration d'un plan d'action, détermination des sources de pollution, conseils et information.

BREVES, MEDIAS

La direction des affaires communales du canton de Berne organise des cours pour attirer l'attention des vérificateurs des comptes communaux sur leurs responsabilités. Heureuse conséquence des scandales financiers de ces dernières années.

La radio locale de Winterthur, Radio Eulach, a réalisé un bénéfice en 1986 et distribuera un dividende à ses actionnaires.

On reparle du projet de Business Channel, programme TV produit à Zurich et destiné aux hommes d'affaires européens. Il ne s'agirait pour l'instant que d'émissions matinales que les businessmen pourraient suivre dans leur chambre d'hôtel entre le café et le jus d'oranges. Ils y trouveraient notamment les dernières fluctuations de la bourse de Wall Street, et ceci avant de lire leur quotidien du matin.

L'INVITE DE DP
**Retraite à 60 ans ...
ou deux mois de vacances
par année**

Le choix en termes de coût est très clair : la retraite à 60 ans pour tout le monde équivaut à peu près à un mois de vacances supplémentaires tout au long de la vie active. Un dixième de travail en moins dans chaque cas. Mais rarement on oppose ces deux termes d'un choix pourtant possible, voire intéressant.

Congrès après congrès dans les fédérations syndicales, dans nos organisations sociales, dans les partis de gauche des résolutions flamboyantes sont prises exigeant un abaissement radical de l'âge de la retraite. Je pense que la sagesse centenaire du mouvement ouvrier pourrait être plus nuancée. Les raisons invoquées dans les considérants de ces résolutions sont pourtant des constatations évidentes : le stress qui augmente, l'angoisse devant la

déqualification, le désir d'aligner l'âge de la retraite des hommes sur celui des femmes.

Il y a cependant d'autres raisons à considérer. Nous vivons toujours plus longtemps, la mort sociale survient brutalement après une retraite prise en pleine vitalité, et la génération active s'épuise pour financer les retraites. Chaque année d'abaissement coûte environ 7 % de plus en primes pour les classes d'âge actives, qui de surcroît sont amputées de quelques années. Quel est donc le sens d'une politique qui se veut sociale, et bien sûr socialiste, et qui accentue les maux qu'elle entreprend de soulager ?

Si on luttait pour donner à tout le monde un mois de vacances en plus, la vie active ne serait plus ce cauchemar d'un travail

écrasant la qualité de la vie ; on arriverait même plus facilement à 62 ou 65 ans ; on aurait le temps de suivre une formation permanente, d'entreprendre une requalification. Et tout le monde jouirait de cette aubaine tant qu'il vit. L'inégalité devant la mort précoce pour certaines catégories de travailleurs ne disparaîtrait peut-être pas complètement, mais s'amenuiserait considérablement. La société post-industrielle peut offrir ce loisir généreux, et elle demande cette part annuelle plus large pour l'exercice des facultés créatrices et des dons. Cette réforme rendrait de moins en moins nécessaire ce modèle de retraite à 60 voire à 58 ans inspirée de notre lutte d'antan, au siècle des houillères et des mines. On pourrait séduire aussi les employés et les cadres par une telle vision, car arriver au sommet des compétences pour les abandonner trois ans plus tard n'est d'aucun attrait.

La vie prend tout son sens par des voies nouvelles de gestion de son temps et elle peut le perdre par la répétition de slogans périmés.

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. B. Kappeler est secrétaire USS.

Les prises de position de DP suscitent parfois la polémique, mais il nous arrive également d'inspirer les artistes et les sociologues. Témoin, cette bande dessinée de Pierre Reymond © Femina 1987



Apprendre à lire

L'autre jour, le Bon Dieu m'a confié la perplexité qu'il éprouvait à la lecture de *Perspectives*, l'organe du département de l'Instruction publique du canton de Vaud, notamment pour distinguer entre les membres de la "Commission des activités créatrices sur textiles et travaux manuels" et ceux de la "Commission du brevet pour l'enseignement des activités créatrices textiles" - et lesquels, selon moi, devaient pénétrer d'abord dans le Royaume des Cieux...Je n'ai pas su le renseigner. Et vous ? (1)

En ce qui me concerne, j'ai été grandement sécurisé, "conforté" et réconforté par la constatation que n'existaient pas moins de 51 (cinquante et une) commissions, avec plus de 450 membres - je sais bien que certains ne sont que "par interim" et que d'autres figurent dans plusieurs commissions, mais ceci est compensé par quelques postes de conseillers à désigner. On peut donc nourrir, me semble-t-il, le légitime espoir que les menus problèmes qui se sont posés dans l'enseignement vaudois seront prochainement résolus.

En tout cas, je crois pouvoir dire que nous sommes à l'abri des catastrophes qui s'abattent sur nos amis américains : l'hebdomadaire *Time* révélait voici quelque temps que des enquêtes fort sérieuses estiment à 20% le nombre des Américains qui sont analphabètes, c'est-à-dire incapables de lire et de comprendre

même le texte le plus simple ! N'étant par ailleurs pas nécessairement des Noirs, ni même des "primaires" : un certain nombre d'entre eux ayant fréquenté une école secondaire (high school). Comme le numéro de *Time* publiait un article consacré à Simone de Beauvoir, dans lequel on faisait dire à l'illustre auteur du *Deuxième Sexe* ("one of the most eminent intellectual heavyweight of France", écrivait une autre revue - "l'un des poids lourds intellectuels les plus en vue ...") exactement le contraire de ce qu'elle avait écrit, traduisant les dernières lignes de *La Cérémonie des Adieux* : "Sa mort (de Sartre) nous sépare. Ma mort ne nous réunira pas." par : "His death does not separate us ..." - "Sa mort ne nous sépare pas ..." - j'en ai conclu que l'enquête pourrait bien avoir un fond de vérité !

On me dira qu'il s'agit ici non pas de lecture, mais de traduction ... Il est vrai !

Pour en revenir au *racisme*, au cours des récentes polémiques, on a parfois cité le nom de Gobineau (1816-1882), l'auteur de *l'Essai sur l'inégalité des races humaines*, comme celui de l'un des pères spirituels du racisme. Or je lis dans le *Journal* de Thomas Mann (paru en traduction chez Gallimard, 1985), ces lignes, à la date du 3 octobre 1933 :

"Dans *Le Temps*, un essai intéressant sur l'hitlérisme et Gobineau,

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley
Rédacteur : Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Charles-F. Pochon
Points de vue :
Jeanlouis Cornuz, Beat Kappeler
Abonnement :
63 francs pour une année
Administration, rédaction :
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél : 021 / 22 69 10 CCP : 10 - 15527-9
Composition et maquette :
Domaine Public
Impression :
Imprimerie des Arts et Métiers SA

qui est invoqué tout à fait à tort comme témoin principal de la sottise raciste et de l'antisémitisme et qui est basement exploité sur le plan intellectuel. Son grand principe était justement le caractère inéluctablement mélangé des peuples européens, et que les Allemands en particulier n'étaient pas des Germains. D'ailleurs il a été dans la pratique (à Téhéran) philosémite."

Ceci me rappelle la belle thèse de Janine Buenzod, *La Formation de la Pensée de Gobineau* (Nizet 1967), qui disait exactement la même chose.

(1) En fait, c'est tout simple : la première concerne le primaire, et la seconde le secondaire. Quant à l'Université, elle n'a pas d'activités créatrices, du moins sur textiles.



■ (réd) En octobre dernier, le docteur Claude Fernex et cinq de ses confrères, tous membres de la protection civile, avaient écrit au Conseil fédéral pour manifester la crainte que leur causait la présence du surgénérateur de Creys-Malville à 70 km de la cité de Calvin. La lettre, publiée par DP (no 837), la *Tribune de Genève* et *Le Courrier*, demandait, entre autres mesures, d'organiser des exercices d'évacuation massive de la population genevoise.

PROTECTION CIVILE On s'inquiète toujours

Dans son édition de janvier-février, le bimestriel *Zivilschutz*, organe officiel de la protection civile, revient sur la question avec une interview du docteur Fernex : l'idée d'une évacuation de la ville de Genève était une "provocation" voire une manifestation d'"humour noir". La protection civile est certainement une organisation utile, mais le docteur Fernex pense qu'en cas d'accident majeur à Creys-Malville, elle serait "dépassée". Le but des signataires était bien plus de lancer le débat, d'alimenter la réflexion sur la présence d'un surgénérateur à proximité d'une grande ville.

Le docteur Fernex, s'il semble avoir été entendu au sein de l'organisation de la protection civile, regrette en revanche l'attitude du département fédéral concerné. Citant un rapport du DFTCE du 3 novembre 86 qui affirme que "en cas d'accident à Creys-Malville, il n'y aurait à Genève aucun cas de maladie aiguë par irradiation", il relève que les conséquences de l'inhalation du plutonium et de la consommation d'aliments radioactifs n'ont pas été pris en considération. Situation regrettable, mais le docteur Fernex est conscient que dès que l'on parle du nucléaire, de gros intérêts entrent en jeu. Il souhaite néanmoins que la réflexion et l'action des citoyens permettent, dans un petit pays comme le nôtre, de trouver une issue.

LES ELECTRICIENS SONT DES MARCHANDS... ... alors qu'ils le disent !

■ (mam) La ligne à très haute tension Galmiz-Verbois n'a pas fini de faire couler de l'encre : le 30 juin prochain, le peuple vaudois devra se prononcer sur l'initiative de Franz Weber dont l'acceptation signifierait un préavis négatif du peuple vaudois aux chambres fédérales.

Notre propos n'est pas d'entrer dans la discussion ligne aérienne - ligne souterraine, ni même de discuter de l'utilité de cette nouvelle balafre à infliger au paysage vaudois.

Les représentants des entreprises électriques ne manquent pas une occasion de rappeler l'augmentation constante de la consommation d'électricité dans la région lémanique (6 à 7% annuels pour Vaud et Genève, contre une moyenne nationale qui se situe entre 3 et 4%).

En l'absence d'une véritable politique d'économies d'énergie pourtant réalisables (voir entre autres DP 834, 836, 850), l'argument est toujours le même : les électriciens ne font que suivre la demande du consommateur, de plus en plus gourmand.

A ce sujet, il est intéressant de consulter les rapports annuels de la CVE (Compagnie vaudoise d'électricité), de 1967 à 1977. Ils prônent ouvertement le gonflement artificiel de la demande. Quelques exemples :

1967 (p. 8) : "Un certain ralentissement constaté ces dernières années dans l'accroissement des ventes a incité la compagnie à combattre cette tendance. [...] Devant la concurrence du gaz et du mazout pour le

chauffage, un assouplissement de certains tarifs est envisagé".

1968 (p. 8) : "Le marché sera caractérisé ces prochaines années par une abondance d'énergie électrique [...] De nouvelles dispositions ont été prises pour accroître la consommation".

1970 (p. 5) : "Promotion des ventes [...] nous progressons résolument vers l'immeuble tout électrique".

1976 (p. 7) : "La promotion du chauffage électrique a été poursuivie avec succès, puisque pendant l'exercice écoulé, plus de 500 immeubles ont été équipés de ce système de chauffage".

Cette même année, les statistiques de vente de la CVE indiquent que la consommation a augmenté de 43 % en dix ans.

A partir de 1978, le ton change, la glorification du tout électrique s'atténue quelque peu. On commence à parler d'économies d'énergie, mais surtout pas d'économies d'électricité. La consommation, elle, ne cesse de progresser : 6% par an en moyenne à partir du début des années 80.

Aucune compagnie privée régie par les lois du marché n'aurait à rougir de ces chiffres et de ces discours.

Pourquoi les électriciens aujourd'hui cherchent-ils à occulter le fait qu'ils se sont conduits comme de simples marchands, créant une demande pour pouvoir la satisfaire ? Se sentiraient-ils mal à l'aise vis-à-vis de leur mission de service public ?

Un tiers de trafic en moins

■ (mam) "Il faut rouler moins" titre *La Liberté* du 7 mars. Les organisations écologistes ont présenté à Berne un nouveau document intitulé "De l'air pour vivre" (1) qui montre que les mesures fédérales, catalyseur compris, ne suffiront pas à assainir l'air que nous respirons.

Le rapport est l'oeuvre du bureau zurichois INFRAS, qui avait déjà fait parler de lui l'an dernier avec une étude sur la sortie du nucléaire, présentée au moment de la session extra-

ordinaire des chambres (DP 836). Un tiers de trafic motorisé en moins, l'objectif semblera inatteignable aux défenseurs de l'automobile. Il n'est pourtant pas si farfelu, quand on sait par exemple que le tiers précisément des déplacements automobiles en Suisse s'effectuent sur des distances de trois kilomètres et moins. Reste à trouver des solutions qui ne pénalisent pas les faibles (régions périphériques notamment).

Au travail, Messieurs les députés !

(1) Disponible au secrétariat romand de la Société suisse pour la protection de l'environnement, rue Saint-Ours 6, 1205 Genève, tél. 022 29 99 29